

PROCES VERBAL
du Conseil municipal de Virazeil
Séance du mardi 13 avril 2021 – 18 h 30

L'an **deux mil vingt-et-un, le mardi 13 avril**, les membres du Conseil Municipal de la commune de VIRAZEIL se sont réunis en session ordinaire à 18 h 30 en salle des fêtes, par respect de la distanciation sociale et gestes barrières depuis la pandémie, sur convocation adressée par Monsieur le Maire, le 08 avril 2021, conformément à l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales.

Mme Loriane LARRUE-MARREL a été désignée comme secrétaire de séance.

PRESENTS : COURREGELONGUE Christophe - LEBEDINSKY Alexandre, SCAFFINI Sylvie, PAULAY Vincent, MARTINETTI-BRICE Renée, PIRA Pascal, ZOÏA Annie, REVERTE Antoine, VALENTI Monique, LATASTE Jean-Claude, CELLOT Jennifer, THEVEUX Marcel, LARRUE-MARREL Loriane, MARTINEZ CONCHESO Javier, BRIEDA Éric, PARAGE Marie-Line.

POUVOIR(S) : Mme Gaëlle TONINI-HELBERT à M. Vincent PAULAY
Mme Olivia RIGO à M. Ch. COURREGELONGUE
M. Patrick GLANES à M. Eric BRIEDA

Absent(e)(s)/Excusé(e)(s) : 03

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 mars 2021

Monsieur le Maire salue les membres présents, ouvre la séance en reprenant l'ordre du jour,

1 - Vote du compte de gestion

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2020 dressé par Mme SAGE, trésorière à MARMANDE et demande au conseil municipal si un membre a à formuler une éventuelle remarque.

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2020, dressé, visé et certifié conforme par Mme SAGE, la Releveuse municipale, n'appelle ni objection, ni réserve de sa part.

Vote « Pour » : 19 - Il est voté à l'unanimité.

La parole est donnée à M. Pascal PIRA, adjoint aux finances, qui procède à la lecture du compte administratif suivi après vote, de celle du budget primitif 2021.

2 - Vote du Compte Administratif 2020

- **Section de fonctionnement** :
 - Dépenses : 1 121 368,27 €
 - Recettes : 1 205 006,51 €

- **Section d'investissement** :
 - Dépenses : 394 701,31 €
 - Recettes : 391 972,55 €

Vote : « Pour » : 19 - Adopté à l'unanimité.

3- Vote des taux d'imposition 2021

M. le Maire propose de voter les mêmes taux qu'en 2020 soit 17.41 % pour la taxe foncière communale sur les propriétés bâties et 75,84 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

M. le Maire indique que pour compenser la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, la taxe foncière communale sur le bâti est compensée par l'ajout de la taxe départementale. La feuille d'impôt reprendra cette modification.

Le conseil doit se prononcer sur les taux issus de cette réforme.

- Taxe foncière sur les **propriétés bâties** : **44.74 %**
- Taxe foncière sur les **propriétés non bâties** : **75,84 %**

Vote : « Pour » : 19 - Adopté à l'unanimité.

4 – Vote du budget 2021

Après avoir voté le compte, constatant que le compte administratif fait apparaître :- un excédent de fonctionnement de : 121 092.84. Le Conseil municipal décide d'affecter à l'unanimité le résultat d'exploitation comme suit :

- un excédent de fonctionnement de :	83 638,24
- un excédent reporté de :	37 454,60
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	121 092,84
- un déficit d'investissement de :	81 234,24
- un excédent des restes à réaliser de :	97 111,62
Soit un excédent de financement de :	15 877,38
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	121 092,84
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	121 092,84
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	81 234,24

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif de la commune 2021.

Section de fonctionnement :

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de : 1 300 574,84 €

Section d'investissement :

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de : 453 388,62 €

Le budget primitif 2021 s'équilibre à la somme de : 1 753 963,46 €

Au vote du budget par chapitre, à la section de fonctionnement, une abstention est relevée au chapitre 11 : Vote « Pour » : 17 – Abstentions : 2 (Messieurs Eric BRIEDA et Patrick GLANES)

Le vote des autres chapitres obtient : « Pour » 19 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0

5 – Tarification de la garderie et de la restauration scolaires

Monsieur Antoine REVERTE, adjoint délégué aux affaires scolaires, indique que pour la rentrée scolaire 2021 et les années suivantes, la commission des affaires scolaires a étudié une clarification pour le comptage des forfaits de services de la garderie et de la restauration scolaire.

Le but est de faciliter le paiement, et permettre d'éviter des erreurs de comptage en garderie. Les familles devront choisir le forfait, lors de l'inscription de leur(s) enfant(s).

Garderie du matin et / ou du soir :

Si **présences supérieures à 5** : le forfait 5 jours est à : **11,20 € / mois**,

Si **présences inférieures ou égal à 5** : le ½ forfait est à : **5,60 € / mois**

La **présence occasionnelle** est de **1€ / jour** (matin et soir)

Restauration scolaire :

Forfait 4 repas : 36 €

½ forfait : 18 €

Occasionnel : 3 € le repas

Vote : « Pour » 19 - Adopté à l'unanimité

6. Questions diverses :

✓ Droit de préemption en matière d'urbanisme :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le hameau de Sainte Abondance, une maison ancestrale se vend et demande aux élus leur avis sur ce bien.

Il explique que lorsqu'un bien se vend sur la commune de VIRAZEIL, dans les zones U, Ub, AU, Aux du PLU, les notaires interrogent la Commune quant à son pouvoir d'exercer, ou ne pas exercer, son droit à préempter.

La préemption n'est pas retenue.

✓ Offres prestataires informatiques pour le réseau informatique de la Mairie

- Le choix n'est pas encore validé.

✓ Bureau de poste

- Rappel des démarches de la direction de la Poste sur l'avenir du bureau de Poste de Virazeil.
Soit :

- une agence postale communale, tenue par un agent territorial (en Mairie) avec une réduction des opérations du bureau actuel,

- un relais Poste (épicerie, tabac-presse...) avec une réduction des opérations du bureau actuel,

- un facteur guichetier (matin tenu du bureau, distribution courrier les AM) avec l'ensemble des opérations d'un bureau mais avec une amplitude horaire plus réduite.

M. le Maire fait état de la réunion des élus du conseil avec des représentants syndicaux de la Poste (19/03/2021).

Suite à l'annulation de la séance du conseil du 24.03.202, les responsables de la Poste doivent contacter de nouveau M. Maire qui informera l'ensemble des élus.

- ✓ Schéma vélo VGA.
La concertation menée par VGA pour l'élaboration du schéma vélo s'est achevée.
- ✓ Accident le long de la RD 933
Suite à l'accident mortel d'un jeune homme en trottinette le long de la RD 933. (Interdit hors aggro.) une réunion sur site a eu lieu avec un représentant de M. le Préfet, des représentants du Département, de la Gendarmerie, du SDIS et de la Prévention Routière et M. le Maire.
- ✓ Recrutement : le candidat retenu pour le poste de responsable de service technique de la commune, sera recruté à partir du 1^{er} mai 2021. (Prise du poste le lundi 3 mai 2021).

La séance est levée à 21 h 55.

o-O-o